



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT



L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire



Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 19  
Nombre de votants : 19



Date de convocation du conseil : 17 avril 2026



Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION  
POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU,  
M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-  
Reine BRIDON, M. Pascal BOURON, Mme Marie-Noëlle  
FRANCOIS, M. François CAPEL, Mme Christelle  
LAMBOURG, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Isabelle  
SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole  
TARDIVAUD, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie  
SAMMUT, M. Guillaume CARON, Mme Isabelle DESAGES



Mme Christine LUREAU été désignée secrétaire de séance.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

### ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2026



- Décisions du Maire



- 01 Installation d'une conseillère municipale
- 02 Approbation du CFU 2025 du budget de la Commune
- 03 Approbation du CFU 2025 du budget Assainissement
- 04 Approbation du CFU 2025 du budget du Lotissement
- 05 Affectation du résultat 2025 du budget de la Commune

- 06 Affectation du résultat 2025 du budget Assainissement
- 07 Affectation du résultat 2025 du budget du Lotissement
- 08 Vote des taux des taxes communales 2026
- 09 Vote du budget 2026 de la Commune
- 10 Vote du budget 2026 de l'Assainissement
- 11 Vote du budget 2026 du Lotissement
- 12 Modalités de remboursement de l'eau et de l'assainissement par les locataires des immeubles communaux
- 13 Décision modificative n°1 du budget gendarmerie
- 14 Informations et questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 MARS 2026**

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la séance du 27 mars 2026. Madame Isabelle DESAGES s'abstient, étant absente lors de cette séance.

### **DECISIONS DU MAIRE**

- Décision n° 005/2026 du 31/03/2026 – Achat d'une concession trentenaire (allée 31 n°1243) au cimetière à Mme Jacqueline ROLLIN pour une sépulture familiale MIGNY ROLLIN
- Décision n°006/2026 du 31/03/2026 – Achat d'une concession trentenaire (allée 31 n° 1244) au cimetière à Mme Jacqueline ROLLIN pour une sépulture familiale MIGNY ROLLIN
- Décision n°007/2026 du 02/04/2026 – renouvellement d'une concession pour 15 ans dans le columbarium n°1 case 4 à Mme Nathalie FINET pour la sépulture de M. Claude FINET
- Décision n°008/2026 du 02/04/2026 – Achat d'une concession trentenaire dans le columbarium n°3 case 10 à Mme Dominique GOURICHON pour la sépulture de M. Jean-Pierre GOURICHON

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### ***DELIBERATION n° 2026 – 036***

#### **INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la démission de Monsieur Gilbert CAIA, il convient d'installer un nouveau membre au Conseil Municipal.

En application des articles L.258 et L.270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Madame Isabelle DESAGES sera installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis aux services préfectoraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**PREND ACTE** de l'installation de Madame Isabelle DESAGES en qualité de conseillère municipale.

## ***DELIBERATION n° 2026 – 037***

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET COMMUNAL 2025**

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		180 142.77	55 538.01		55 538.01	180 142.77
Opérations de l'exercice	1 936 832.61	1 943 919.21	121 586.90	108 991.11	2 058 419.51	2 052 910.32
TOTAUX	1 936 832.61	2 124 061.98	177 124.91	108 991.11	2 113 957.52	2 233 053.09
Résultats de clôture		187 229.37	68 133.80			119 095.57
RaR			1 680.00	30 000.00	1 680.00	30 000.00
Totaux cumulés	1 936 832.61	2 124 061.98	178 804.91	138 991.11	2 115 637.52	2 263 053.09
Résultats définitifs		187 229.37	39 813.80			147 415.57

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal (à l'exception de M. Frédéric DURANT, s'étant retiré au moment du vote), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Principal de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## ***DELIBERATION n° 2026 – 038***

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Le budget du service assainissement de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	84 489.80	0.00	0,00	468 272.67	84 489.80	468 272.67
Opérations de l'exercice	80 332.43	37 642.15	13 087.97	79 490.08	93 420.40	117 132.23
TOTAUX	164 822.23	37 642.15	13 087.97	547 762.75	177 910.20	585 404.90
Résultats de clôture	127 180.08	0,00	0,00	534 674.78		407 494.70
RaR	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
Totaux cumulés	164 822.23	37 642.15	13 087.97	547 762.75	177 910.20	585 404.90
Résultats définitifs	127 180.08	0,00	0,00	534 674.78		407 494.70

Ces résultats sont repris au budget assainissement de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal (à l'exception de M. Frédéric DURANT, s'étant retiré au moment du vote), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique du budget Assainissement

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Assainissement de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## ***DELIBERATION n° 2026 – 039***

### **APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025**

Le budget du Lotissement de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	57 731.64	0,00	0,00	28 769.66	57 731.61	28 769.66
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	57 731.64	0.00	0.00	28 769.66	57 731.64	28 769.66
Résultats de clôture	57 731.64	0.00	0.00	28 769.66	28 961.98	0.00
RaR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	57 731.64	0,00	0,00	28 769.66	57 731.64	28 769.66
Résultats définitifs	57 731.64	0,00	0,00	28 769.66	28 961.98	0,00

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Le Conseil Municipal (à l'exception de M. Frédéric DURANT, s'étant retiré au moment du vote), après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la présentation faite du Compte Financier Unique du budget Lotissement

**CONSTATE** pour la comptabilité du Budget Lotissement de la Commune les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

***DELIBERATION n° 2026 – 040***

**AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

- Excédent de fonctionnement cumulé : 187 229.37 €  
 - Déficit d'investissement cumulé : 68 133.80 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :	39 813.80 €
Soit un déficit d'investissement de :	68 133.80 €
Dépenses engagées non mandatées :	1 680.00 €
Recettes à recevoir :	30 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	39 813.80 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0.00 €
Affectation du solde à l'excédent reporté c/002 :	147 415.57 €

## ***DELIBERATION n° 2026 – 041***

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

- Déficit de fonctionnement cumulé :	127 180.08 €
- Excédent d'investissement cumulé :	534 674.78 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Soit un excédent d'investissement de :	534 674.78 €
Dépenses engagées non mandatées :	0.00 €
Recettes à recevoir :	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	0.00 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0.00 €
Affectation du solde au déficit reporté c/002 :	127 180.08 €

## ***DELIBERATION n° 2026 – 042***

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2025 BUDGET LOTISSEMENT**

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

- Déficit de fonctionnement cumulé :	57 731,64 €
- Excédent d'investissement cumulé :	28 769,66 €

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Soit un excédent d'investissement de :	28 769,66 €
Dépenses engagées non mandatées :	0,00 €
Recettes à recevoir :	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Couverture du besoin de financement c/1068 :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves c/1068 :	0,00 €
Affectation du solde au déficit reporté c/002 :	57 731,64 €

### ***DELIBERATION n° 2026 – 043***

#### **VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	29,53 %
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) :	14,48 %

Le Maire propose d'appliquer une augmentation de 4% de ces taux pour l'année 2026, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	38,24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,71 %
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) :	15,06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions),

**FIXE** pour l'année 2026 les taux à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	<b>38,24 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	<b>30,71 %</b>
Taxe d'habitation :	<b>15,06 %</b>

### ***DELIBERATION n° 2026 – 044***

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2026 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget, qui s'équilibre :

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Principal 2026

Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses :	2 073 713.57 €	Dépenses :	139 863.80 €
Recettes :	2 073 713.57 €	Recettes :	139 863.80 €

### ***DELIBERATION n° 2026 – 045***

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2026 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget, qui s'équilibre :

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Assainissement 2026

Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses :	210 953.08 €	Dépenses :	646 329.78 €
Recettes :	210 953.08 €	Recettes :	646 329.78 €

## ***DELIBERATION n° 2026 – 046***

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note brève et synthétique du Budget Primitif 2026 projeté, ci-jointe, ainsi que le projet de Budget, qui s'équilibre :

Au niveau du chapitre en ce qui concerne la section de fonctionnement  
Au niveau de l'opération en ce qui concerne la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le Budget Principal 2026

Ce budget s'équilibre ainsi qu'il suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses :	57 732.64 €	Dépenses :	28 769.66 €
Recettes :	57 732.64 €	Recettes :	28 769.66 €

## ***DELIBERATION n° 2026 – 047***

### **MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT PAR LES LOCATAIRES DES IMMEUBLES COMMUNAUX**

Il est rappelé au Conseil Municipal que les locataires des logements situés à l'intérieur des bâtiments communaux (salle Georges Mallet de Vandègre, Salle Maurice Delaire, et Maison France Services) ainsi que la communauté de communes Berry Grand Sud pour l'occupation des bureaux de la Maison France Services, remboursent à la commune l'eau potable et la redevance assainissement d'après la consommation réelle enregistrée aux compteurs.

En conséquence, il convient de fixer les tarifs applicables pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026. Ces tarifs correspondent à la moyenne des prix de l'eau potable, de la redevance pour le traitement des eaux usées et de la redevance de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La redevance est facturée annuellement à terme échu pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 pour ce qui concerne les tarifs relevant de la présente délibération.

Dans le cas du départ d'un locataire après cette période et avant que le conseil municipal n'ait

fixé les tarifs applicables, le Maire est autorisé à s'appuyer sur les barèmes commerciaux du SIAEP Boischaud Marche pour établir, au vu de ces justificatifs et des relevés compteurs, la redevance applicable au locataire sortant.

En fonction des tarifs appliqués, tant pour l'eau que pour l'assainissement, il est proposé, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 de fixer à :

Abonnement : 32.69 € par semestre

Consommation : 4.7245 € par m3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

**CHARGE** Monsieur le Maire de les mettre en application

## ***DELIBERATION n° 2026 – 048***

### **DECISION MODIFICATIVE N°01 DU BUDGET GENDARMERIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été omis d'inscrire au budget gendarmerie les frais bancaires pour le deuxième emprunt.

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget gendarmerie afin de régler ces frais bancaires.

Les crédits du Budget gendarmerie pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Art 627 : + 180 €  
Augmentation des crédits de l'Art 74748 : + 180 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

<b>DELIBERATION DU 27 AVRIL 2026 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 01</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Art 627	180,00 €	Art 74748	180,00 €				
TOTAL	180 €	TOTAL	180 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une convention entre la mission locale et la commune, concernant l'entretien de la place du 8 mai par un emploi civique pour une durée de 6 mois. La commune met à disposition une tondeuse sur batterie pour effectuer cette tâche.

Monsieur le Maire fait part de l'installation prochaine d'une auto-école, place Saint Blaise.

Le 1<sup>er</sup> mai, un rassemblement de voitures de police américaines se déroulera place de la Résistance.

L'ancienne caserne des pompiers, rue des Remparts, est libre. Elle sera réaffectée prochainement.

Un rendez-vous avec un responsable du SMIRTOM est prévu, afin de trouver une solution concernant les containers situés rue George Sand. Ces containers sont destinés aux usagers des résidences secondaires. Cependant, il est constaté une utilisation massive par des personnes hors de la commune de Châteaumeillant.

Le 13 juin se déroulera les Journées Européennes de l'Archéologie. Un repas gallo-romain sera proposé le midi dans la cour du Musée Emile Chenon à cette occasion.

La commémoration du 8 mai est prévue à 10h30 au monument aux morts. Un vin d'honneur sera offert à la salle Maurice Delaire. Les cérémonies du 6 et 18 juin seront également organisées.

Mme FRANCOIS demande le compte rendu de la commission de sécurité pour les locaux de la Croix Rouge. Un rendez-vous avec la sous-préfecture aura lieu le 21 mai. Les locaux de la maison des associations ainsi que la salle Georges Mallet de Vandègre seront évoqués.

Mme BRIDON demande si les particuliers peuvent toujours bénéficier de la terre végétale route de Culan. Après demande à la mairie, la terre est donnée sur rendez-vous.

M. BABIN informe la présence d'un dépôt d'ordures sauvage entre « Les Coûts » et « La Bidoire » sur un terrain communal. Il fait part également du souhait des habitants des « Coûts » du défrichage du pont ainsi que la présence d'une lampe de rue.

Mme DESAGES interroge sur le projet de vente d'un lot au lotissement Dr Perrot. C'est en bonne voie, il est cependant nécessaire de réaliser une étude de sol au préalable de la vente.

M. COURZADET résume la première permanence des élus, le samedi 25 avril. Il en ressort la satisfaction des usagers, avec quatre visites.

*Monsieur le Maire donne la parole au public présent :*

Madame CASTILLO interroge sur la mise à disposition des agents territoriaux. Les agents concernés sont au nombre de trois. Ils restent titulaires de leurs grades mais non de leurs postes.

Elle précise également l'urgence de procéder au nettoyage du terrain situé entre « les Coûts » et « La Bidoire » afin d'éviter une contamination de la Sinaise siutée en contre bas.

Madame GAINIER demande s'il ne serait pas judicieux de déplacer les containers d'ordures à la déchetterie de Saint Maur.

La rencontre prévue avec le responsable du SMIRTOM apportera peut être des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 27 avril 2026 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,  
Christine LUREAU